



الوكالة الوطنية للتخطيط العمراني والبناء
ANU
Agence Urbaine d'Essaouira



Sommaire :

Le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville a annoncé la généralisation de la procédure de pré-instruction et le réexamen des dossiers de demandes d'autorisation en souffrance, pour encourager l'investissement dans le secteur de la construction.

Un redémarrage progressif et sécurisé. C'est ce qui a été décidé entre le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

Dans ce numéro :

Construction : nouvelle mesure pour encourager l'investissement 1

Maroc: Le ministère de l'Habitat lance un nouveau portail de veille territoriale 1

Régionalisation des concours d'accès aux établissements de formation du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville 2

Casablanca : Nouveaux services d'urbanisme en ligne 2

Immobilier. Les promoteurs s'engagent sur un redémarrage sécurisé 2

Bulletin Officiel 3

Agenda 3

CONSTRUCTION : NOUVELLE MESURE POUR ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

La ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Nouzha Bouchareb, avait adressé, le 12 mai courant, aux agences urbaines relevant de sa tutelle une lettre circulaire n°209 portant sur le réexamen des dossiers en souffrance ayant fait l'objet de demande d'autorisations d'urbanisme, afin de réduire les effets de la pandémie du coronavirus (Covid-19) sur l'économie nationale et assurer un climat des affaires stable et attractif, favorable au redémarrage de l'investissement.

Cette lettre circulaire vient couronner les conclusions issues de l'examen d'un cer-

tain nombre de rapports et d'études d'évaluation des demandes de permis de construire et d'autorisations de lotir, de créer des groupes d'habitation et de morceler, suite à l'adoption du décret approuvant le règlement général de construction définissant les formes et les conditions de délivrance des autorisations d'urbanisme, ainsi que des recommandations exprimées lors des réunions des conseils d'administration des agences urbaines, qui ont fait ressortir un nombre de projets en souffrance, ayant reçu un avis défavorable ou ayant été ajournés, ce qui ne reflète pas le niveau d'efficacité souhaité.

Le ministère a, dans ce même contexte, indiqué que l'ambi-

tion est d'appuyer les efforts consentis par les pouvoirs publics, à travers une plus grande sensibilisation et mobilisation des cadres et responsables des agences urbaines pour le traitement des dossiers en question et de se limiter aux observations majeures liées aux servitudes et règles d'aménagement et de constructibilité prévues par les documents d'urbanisme et les lotissements, notamment le nombre de niveaux, le coefficient d'occupation du sol et les droits du tiers...

SOURCE: challenge.ma

MAROC: LE MINISTÈRE DE L'HABITAT LANCE UN NOUVEAU PORTAIL DE VEILLE TERRITORIALE

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville - département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme - vient de lancer un nouveau Géoportail ayant pour objectif le partage d'informations territoriales nécessaires à la prise de décision et la planification stratégique territoriale, dans le cadre de l'exercice de sa mission d'observation et de veille territoriale.

Élaboré par l'Observatoire National des Dynamiques Territoriales (ONDT) selon une approche participative, ce dispositif de veille et d'observation assurera le suivi de l'évolution des indi-

cateurs socio-économiques, environnementaux et urbanistiques notamment pendant cette période de crise sanitaire, indique le ministère dans un communiqué, précisant qu'il s'agit d'une plateforme interactive articulée sous forme de tableaux de bord riches en données alphanumériques et géographiques, en cartes thématiques et en graphiques illustrant la variation des indicateurs clés aussi bien au niveau national, régional que provincial.

"Le Géoportail de l'ONDT", principal instrument de suivi, d'analyse et d'évaluation des phénomènes touchant les territoires, est particulièrement adapté pour observer les variations spatio-temporelles des phénomènes, comme celui

de la pandémie du Covid-19, a-t-on expliqué de même source.

Il constituera un outil d'aide à la prise de décision des acteurs concernés dans la gestion spatiale de la crise sanitaire aussi bien lors de la phase de confinement que lors de celle du déconfinement, ajoute le communiqué...

SOURCE: 2m.ma



Afin d'assurer la continuité des enseignements et de l'encadrement pédagogique de qualité à distance, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie, et en application des circulaires de Madame Nouzha BOUCHARÈB, Ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, les établissements de formation sous tutelle se sont inscrits dans l'effort national visant à lutter contre la propagation du Covid-19.

RÉGIONALISATION DES CONCOURS D'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ainsi, en prévision des mesures post Covid-19, les concours d'accès aux Écoles nationales d'architecture au titre de l'année 2020-2021 seront régionalisés afin de limiter les déplacements et éviter les grands rassemblements. Les dates des concours d'accès et les critères de sélection des candidats tiendront compte des recommandations du département de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

À signaler que depuis l'ins-

tauration de l'état d'urgence, les Écoles nationales d'architecture (ENA) de Rabat, Tétouan, Fès, Marrakech, Agadir et Oujda, l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU) et les Instituts de formation des techniciens spécialisés en architecture et urbanisme de Meknès et d'Oujda (IFTSAU), ont mis en place un système d'enseignement à distance.

Ce système d'enseignement distanciel a, jusqu'à présent, respecté les objectifs pédagogiques, le planning préétabli des cours et des matières ainsi que les volumes

horaires, et ce grâce à la mobilisation des professeurs, encadrants, staffs techniques et administratifs des 9 établissements de formation. À ce jour, plus de 2400 heures de cours par semaine ont été dispensés au profit de plus de 1900 étudiants réalisant ainsi un taux d'achèvement des programmes prévus pour cette période avoisinant les 95 %, ce qui représente un indice prometteur pour assurer le succès de l'année universitaire en cours...

SOURCE: telquel.ma

La commune de Casablanca a annoncé la mise en ligne, à partir de ce jeudi, de nouveaux services d'urbanisme, à savoir la réception, le traitement et la délivrance de trois nouvelles procédures relatives aux autorisations de réfection, démolition et régularisation.

CASABLANCA : NOUVEAUX SERVICES D'URBANISME EN LIGNE

Désormais, les trois procédures seront en ligne sur «www.rokhas.ma», précise le Conseil communal dans un communiqué, notant que les architectes pourront y accéder à travers leur espace de travail habituel et pourront signer les documents qui leur incombent de façon électronique.

Les personnes physiques ou morales pourront également y accéder à travers leurs comptes autorisations économiques, s'ils en disposent déjà ou en créant un compte le cas échéant. En phase avec le programme de transformation digitale de la métropole,

cette action intervient en application du décret N. 2.18.475 (12 juin 2019) et d'un récent arrêté interministériel permettant de fixer les modalités pratiques de mise en place de ces trois nouvelles procédures et de préciser notamment les documents requis pour chacune d'elles, souligne le communiqué.

Ainsi, le délai de délivrance du permis de réfection prévu par la réglementation est de 10 jours à partir de la date de soumission de la demande sur la plateforme Rokhas et sa durée de validité est fixée à 6 mois non renouvelables.

Les permis de réfection, qui portent sur la réalisation de travaux légers sur une construction existante ou bien la réalisation d'une installation saisonnière ou occasionnelle, ont été complètement délégués aux présidents des arrondissements, précise-t-on...

SOURCE: aujourd'hui.ma



Un redémarrage progressif et sécurisé. C'est ce qui a été décidé entre le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

IMMOBILIER. LES PROMOTEURS S'ENGAGENT SUR UN REDÉMARRAGE SÉCURISÉ

En effet, le Groupe Al Omrane, la Fédération des agences urbaines du Maroc – Majal, la Fédération marocaine des essais et du contrôle (FEDEC), la Fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI), l'Ordre national des architectes (CNOA), l'Ordre national des ingénieurs géomètres topographes (ONIGT), l'Ordre national des notaires du Maroc (CNONM), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine et le Programme de valorisation durable des ksour et kasbah se sont engagés à mobiliser

tous leurs membres pour un redémarrage progressif et sécurisé des chantiers. Il s'agit, pour ces professionnels du bâtiment et de l'immobilier, de sensibiliser tous leurs salariés et affiliés à l'adoption des mesures sanitaires stipulées dans le guide élaboré par le ministère de tutelle, en concertation avec les professionnels du bâtiment et de la construction. Selon le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, «conscients des enjeux et des risques, les donneurs d'ordre veilleront à l'application des mesures sanitaires édictées aussi bien par ce

guide que celles définies par le ministère de la Santé et le ministère du Travail et de l'insertion professionnelle». Il faut aussi signaler que, vendredi dernier, la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Nouzha Boucharèb, avait tenu une réunion avec le top management du Groupe Al Omrane sur le redémarrage progressif et sécurisé des chantiers après l'aïd...

SOURCE: leseco.ma

BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
6879	04-05-2020
6880	07-05-2020
6881	11-05-2020
6882	14-05-2020
6883	18-05-2020
6883 bis	19-05-2020
6884	21-05-2020
6885	25-05-2020

AGENDA

APPEL À CANDIDATURE : LE 21 JUIN, FAITES DE LA MUSIQUE !

Ouvert aux musiciens/ chanteurs amateurs ou professionnels et tout style musical.

L'IFE CHEZ VOUS : LES RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUES CULTURE ET COURS DE LANGUE

L'Institut français d'Essaouira s'invite chez vous et vous propose toutes les semaines de nombreux contenus autour de la culture et de l'apprentissage du français sur ses **réseaux sociaux** :

APPRENDRE EN LIGNE AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS, C'EST FRANTASTIQUE !

Testez gratuitement pendant 7 jours (offre sans engagement)

الطبعة التاسعة والتسعون - عدد 5091 11 جمادى الآخرة 1431 (26 ماي 2010) ISSN 001 - 1228

المملكة المغربية
الطبعة الرسمية
 نشر الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية
 ثمن الصفحة : 10 دراهم

مجان الخدمات	تخريفية الاعتراف	
	في الشهر	في الخارج
الطبعة العادية	200 درهم	400 درهم
طبعة ماركات محلي القرب	-	200 درهم
طبعة ماركات محلي المشرق	-	200 درهم
طبعة الإعلانات التجارية والإدارية	200 درهم	200 درهم
طبعة الإعلانات التعليلية والتأطرية	200 درهم	200 درهم
طبعة الترجمة الرسمية	150 درهم	200 درهم

يطلب الاعتراف من الطبعة الرسمية
 الهاتف : 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.24
 الفاكس : 05.37.76.54.13
 الحساب رقم : 310 810 1014029004423101 33
 المخرج بالبريد الإلكتروني بالبريد
 في اسم الحساب التلغراف بعد اختزال
 الطبعة الرسمية

إن الإعلانات الانتخابية والمهذبة بكلها الرسوم والأجور تحت إشراف الطبع وتسلطها وتسلطها مسجلة رسمية ، وتحت مسؤولية الجمهورية الرسمية
 دون أن تفسد الحقوق لزمه نشره إلى الطبعة الرسمية يوم الإثنين على أبعد تقدير، على أن يلقى نشره في حد يوم الأربعاء من الأسبوع التالي

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes

Etat d'avancement
des documents
d'urbanisme

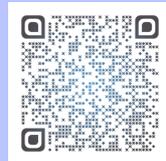
PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS

RESULTATS DES
COMMISSINS

GEOPORTAIL

NOTES DE
RENSEIGNEMENT

ACTUALITES



CONTACT

PRISE DE
RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site
web de l'AUESS

ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines... [Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

